

Le 1er novembre 2019

DIRECTION APAVE Acte III - Scène 1 ABRACADABRA ...

Conseil d'administration du groupe APAVE du 3 octobre 2019 :

Le PDG du Groupe nous éclaire et annonce que la révocation du Directeur Général (JCP) a été l'occasion de lui verser une indemnité de 700 K€.

700 K€ = indemnité de fin de mandat de DG !
Ce paiement revient à acter l'absence de faute à l'origine de sa révocation. Le conseil qui a validé la décision prise par le Président (Rémi SOHIER) de virer JCP, a-t-il conscience de cette absence de faute ? Oui, car les administrateurs ont bien

compris que le DG a été révoqué car il ne correspondait pas à la politique du Groupe et surtout qu'il ne correspondait pas à la politique du Président (RS).

Les administrateurs, savent donc qu'en contrepartie de sa révocation non fautive, JCP a touché la somme prévue dans sa clause contractuelle soit à peu près un an de rémunération ...

Voir notre Info Groupe CGT 71

Expectatrum ! Accio ! Expelliamus ! Lumos ! abracadabra ! au pays des bonnes fées et merveilles...

Les formules magique d'Harry Potter fonctionnent :
L'ancien DG fait toujours partie des effectifs d'APAVE SA.

Liste électorale d'APAVE SA :

PROTAIS

Jean-Christophe

11/09/2017



Il répond même encore aux appels sur son numéro de téléphone APAVE.

Depuis sa révocation du mandat de DG le 25 avril 2019, JCP reste salarié d'APAVE SA ! De mai à octobre 2019, cela fait déjà 6 mois ! Et ce n'est pas fini ...
A vos calechettes ...

La CGT a contacté JCP pour prendre de ses nouvelles car nous étions inquiets des conséquences psychologiques...
... d'une révocation à seulement... 700 K€





DIRECTION APAVE Acte III

Scène 2

ABRACADABRA ...

Une force
à vos côtés
www.cgt.fr

JCP a été embauché par APAVE SA le 11 septembre 2017, avant de se voir attribuer le mandat de Directeur Général du Groupe et son contrat de travail a donc survécu à sa révocation et il perdure donc encore aujourd'hui ...

Les administrateurs sont-ils au courant de cette situation ?

Il serait quand même normal que les administrateurs de notre Conseil d'Administration, qui sont censés régir les affaires de notre groupe soient au courant qu'un ancien DG qu'ils ont révoqué, fait encore partie des salarié-e-s du Groupe APAVE ...

Et si le but de ce tour de passe-passe était la volonté de cacher aux administrateurs le fait que la révocation du Directeur Général n'a pas coûté simplement les 700 K€ de l'indemnité contractuelle, mais coûte encore chaque mois quelques milliers d'euros au Groupe.

Un administrateur de société est une personne qui régit les affaires d'une société. La fonction d'administrateur de société est très souvent collégiale et partagée par l'ensemble des membres du conseil d'administration de la société.

En tout cas, la CGT va faire le nécessaire pour que les administrateurs soient informés de cette situation et que soit éclaircie cette question : « Qui a intérêt à organiser ce montage dans le dos des administrateurs ? »

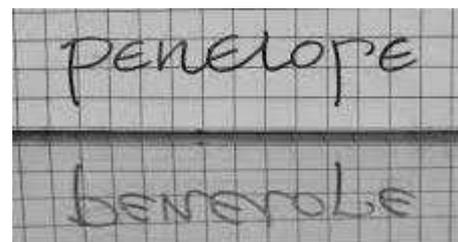
La réponse à cette question permettra d'éclaircir ce mystère et de savoir quel prestidigitateur a été capable d'imaginer ce tour de passe-passe ?

**Encore une affaire à suivre par la CGT
..... et par les administrateurs salariés (et les autres) !**

À moins que l'ancien DG ne soit resté dans les effectifs de l'APAVE SA en tant que bénévole ?

Peut être en souvenir de nos origines associatives !

On ne change pas 150 ans d'histoire si facilement ...



Réagissez, contactez-nous, exprimez-vous : <http://cgtdesapaves.org>

Pour recevoir nos flashes directement : communiquez-nous votre adresse personnelle

Florian PLANTADE 06 35 35 70 24 DS Parisienne	Fabrice MAISONNAVE 06 32 89 93 41 DSC Nord Ouest	Stéphane WENDLING 06 14 43 89 11 DS Alsacienne	José FERREIRA 06 72 73 61 02 SG CGT des APAVE	Laurent DANDRES 06.22.90.64.88 DSC UES	Frédéric JOUANLOU 06 19 73 67 60 DSC Sudeurope	Philippe VENEL 06 07 85 84 01 DS PRORAD
---	--	--	---	--	--	---